

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - François FRANCESCHI représenté par Alexandre BIZAILLON - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Pierre SEMERIVA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 002-776/11/BC

**■ Approbation d'une convention avec l'association Regards de Provence pour le financement du Musée Regards de Provence
DGDAT 11/7397/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'Eurl Dumon a acquis la station sanitaire maritime de Marseille auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour y établir de façon pérenne l'action de valorisation du patrimoine artistique de Marseille, de la Provence et de la Méditerranée du XVIII^{ème} siècle à nos jours menée par l'association Regards de Provence et y permettre la création d'un musée.

La station sanitaire maritime de Marseille constitue un élément important du patrimoine de Marseille, chargé d'histoire sur un site urbanistiquement et géographiquement majeur.

Ce site prestigieux devait trouver une valorisation pour la ville et la métropole, la création du musée Regards de Provence comportant 1200 m² de salles d'exposition ouvertes au public sur deux niveaux.

Le projet de musée est de présenter une partie de la collection de la Fondation Regards de Provence en présentant des peintures, des sculptures, des dessins et des photographies d'artistes pour qui Marseille, la Provence et la Méditerranée furent ou sont des territoires d'inspiration et d'accueil.

Parallèlement, une exposition mémoire permanente sur l'utilisation de cette station sanitaire sera organisée.

Au total plus de 200 œuvres extraites d'une collection de près de 900 œuvres s'étalant du XVIII^{ème} au XXI^{ème} siècle seront exposées par thème et par période dans les différentes salles du nouveau musée.

Enfin, la revalorisation de ce bâtiment s'inscrit dans l'îlot Vaudoier qui fait partie intégrante du périmètre de la ZAC Cité de la Méditerranée menée par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée qui doit mettre en œuvre le projet d'aménagement du « Jardin Vaudoier » conformément à la demande de la Commission Nationale des Sites.

Compte tenu de l'intérêt de cette implantation pour le développement culturel, touristique et économique de la métropole, les collectivités publiques ont souhaité la subventionner.

Le montant total estimé de l'opération que porte l'association Regards de Provence est de 3,25 millions d'euros ainsi financé :

- Eurl Dumon : 0,7 millions d'euros
- Association et Fondation Regards de Provence : 1 millions d'euros
- Subventions privées : 325 000 euros
- Subventions publiques : 1,225 millions d'euros

Le concours de Marseille Provence Métropole compte tenu du lien de la création de ce musée avec l'événement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 est proposé pour un montant de 100 000 euros.

Une convention règle les rapports de Marseille Provence Métropole avec l'association Regards de Provence en définissant et précisant les modalités d'attribution et de versement de la participation et notamment son affectation exclusive au financement de l'opération « Musée Regards de Provence ».

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les statuts de l'association Regards de Provence
- Le projet « Musée Regards de Provence »
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt public local lié à la revalorisation du lieu et au développement d'activités permettant le rayonnement culturel et le développement touristique et économique de la métropole marseillaise;
- Le lien du projet avec l'événement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Regards de Provence, déterminant les conditions de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au projet « Musée Regards de Provence ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI